

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2022 À 19H30
SALLE DES MARIAGES**

ORDRE DU JOUR

- 01 - Subvention complémentaire exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- 02 - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre les Villes de Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois et la Mission Locale de la Marne aux Bois.
- 03 - Subventions des collectivités locales aux associations ou organismes de droit privé - Passation d'une convention cadre.
- 04 - Versement d'acomptes sur subventions de l'exercice 2023.
- 05 - Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2023.
- 06 - Exercice 2022 - décision modificative n°1 – budget Ville.
- 07 - Rapports annuels sur les différentes délégations de services publics locaux - Exercice 2021.
- 08 - Marché pour les services d'assurances pour la commune de Neuilly-Plaisance.
- 09 - Avis sur les ouvertures dominicales 2023.
- 10 - Création de postes et modification du tableau des effectifs.
- 11 - Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs.
- 12 - Modification de la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service.
- 13 - Attribution d'un véhicule de fonction.
- 14 - Modification de la demande de concours financier auprès du Fonds Social Européen (FSE) à travers le dispositif de relance REACT-EU pour le financement de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance pour l'année 2022, dans le cadre de l'appel à projet, en conformité avec le calendrier européen.
- 15 - Rapport du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Exercice 2021.
- 16 - Remise de cartes-cadeaux aux bacheliers Nocéens.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 1^{er} décembre 2022.

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*